

de charbon de la Nouvelle-Écosse. Je pens que les députés de toutes les régions du pays reconnaissent la gravité de la situation des houillères de la Nouvelle-Écosse. Je pense que nous approuvons tous le présent crédit, et que s'il y a des critiques, ce sera parce que le montant n'est pas suffisant pour remédier à la situation dans cette région-là.

En exposant par le menu les objectifs du crédit et la situation des houillères en général à travers le pays, le ministre nous a laissé bien peu d'espoir sur l'avenir de l'industrie du charbon et des mineurs eux-mêmes. Quand on compare la déclaration que le ministre a faite ce soir à certaines déclarations antérieures, il semble que le gouvernement, bien loin de mettre au point une politique à long terme destinée à maintenir, de façon efficace, la production de l'industrie de la houille, voue cette industrie au désastre complet et à la fermeture complète et définitive. Je ne pense pas que les honorables députés puissent interpréter autrement les observations du ministre.

Le ministre dit que le gouvernement élabore un programme à long terme, qu'il étudie des solutions à long terme; mais tout en cherchant ces prétendues solutions à long terme, il laisse les mines fermer leurs portes les unes après les autres et laisse une grande partie de l'industrie péricliter.

Il est difficile de préconiser le maintien d'une industrie qui n'est ni rentable, ni efficace; mais même s'il faut classer cette industrie dans cette catégorie, je pense qu'il y a des raisons particulières de ne pas permettre que la fermeture d'autres mines ne vienne jeter les gens dans la misère.

Je ne vois aucun avantage économique pour le pays à fermer la mine Caledonia, à inscrire les mineurs au secours direct et à laisser souffrir les sans-travail. La seule façon de régler justement et équitablement la situation de l'industrie de la houille, c'est d'avoir une économie de plein emploi, et aussi longtemps qu'il y aura du chômage généralisé dans les provinces Maritimes et en Nouvelle-Écosse en particulier, la politique du gouvernement ne pourra que multiplier la misère qui existe déjà.

Avec toute l'énergie dont je suis capable, je dis au gouvernement que sa politique est un échec pour la Nouvelle-Écosse, et qu'elle est un échec pour le Parlement. C'est admettre l'échec que de continuer à remettre à plus tard cette prétendue politique à long terme pendant que les mines ferment leurs portes et que les mineurs sont la proie du chômage et de la misère.

On a fait, dans le passé, beaucoup d'études sur l'industrie de la houille; on a présenté bien des rapports. On aurait pensé que le

gouvernement se serait inspiré des renseignements qui figurent dans ces rapports, qu'il en serait venu à des conclusions et aurait annoncé un programme pour ensuite le mettre en marche.

J'ai tenté au cours de la session d'obtenir, par voie de motion, que le rapport Vissac soit déposé à la Chambre. Le gouvernement s'y est refusé. Il a enfoui le rapport: un autre rapport caché. Il en a fait un document secret sous prétexte que c'est un document interministériel ou qu'il avait été rédigé par un membre de l'Office fédéral du charbon. Je voudrais savoir si le ministre pourrait me révéler certaines recommandations qui figurent dans le rapport Vissac; je voudrais qu'il me dise pourquoi le gouvernement a jugé sage de cacher ou de garder secrètes les recommandations que contient le rapport. Le rapport n'a pas été déposé à la Chambre des communes, mais je crois savoir qu'il a été distribué dans les régions touchées et que certaines gens qui ont des relations très étroites avec l'industrie en connaissent assez bien la teneur.

J'ai en main le rapport de la Commission royale d'enquête sur le charbon (1959) et je pourrais l'examiner dans ses diverses phases. On m'a dit que c'est le rapport Vissac. A la lecture, je n'ai absolument rien trouvé qui justifie le gouvernement de le garder secret. Je ne saurais moi-même garantir que c'est bien le rapport Vissac, mais quelqu'un me l'a fait parvenir par la poste et m'a dit que c'était en effet ledit rapport. Le ministre a bien beau nier, si ça lui plaît, qu'il s'agit dudit rapport. Ce document renferme d'importantes recommandations. Les auteurs disent que si nous voulons que l'exploitation des mines soit efficace, il faut aménager des puits profonds près de l'eau. C'est la façon, disent-ils, de réduire les frais d'exploitation de l'industrie et de lui permettre de bien fonctionner.

Ces propositions figurent dans la troisième partie du rapport, soit à la page 27. On lit, comme première rubrique: «Subventions». Voilà, j'imagine, assez de renseignements pour permettre au ministre de confirmer ou de nier, à sa guise, s'il s'agit du rapport Vissac. J'estime qu'un tel rapport devrait être distribué à tous les députés quand ils sont saisis de l'examen de l'industrie du charbon. On devrait nous communiquer tous les renseignements disponibles. Je ne trouve aucune raison qui puisse justifier le gouvernement d'avoir caché ce document. Puisque ma motion a été rejetée à la Chambre des communes, je suis content que quelqu'un—je ne sais pas qui d'ailleurs—m'ait fait parvenir ce document par la poste avec une note disant: Voici le rapport Vissac.